

SEANCE ORDINAIRE DU 6 MARS 2018

L'an deux mil dix-huit, le six mars à vingt heures trente, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Pierre SOLON, Maire.

Date de convocation : 28 février 2018

PRESENTS : Pierre SOLON, Daniel ROUSSINEAU, Michelle DAGUET, Nicolas JANSSEN, Marie-Christine DIETSCH, Christophe TISSIER, Aurélien LEMOINE, Agnès FRADET, Laurence LUSSEAU, Sonia BROSSE, Marie-Laure NIEAUX.

ABSENTS EXCUSES : Jérôme BRILLARD (pouvoir à Pierre SOLON) Judicaël BERTIN

ABSENTES : Frédérique LAUNAY, Sylvie BRANSOLLE

SECRETAIRE : Aurélien LEMOINE

Lecture du procès-verbal de la dernière séance qui est approuvé.

COMPTES DE GESTION

2018-08 COMPTE DE GESTION 2017 BUDGET COMMUNAL

Le conseil municipal, déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2017 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

2018-09 COMPTE DE GESTION 2017 BUDGET ASSAINISSEMENT

Le conseil municipal, déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2017 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

COMPTES ADMINISTRATIFS

2018-10 COMPTE ADMINISTRATIF COMMUNAL 2017

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Nicolas JANSSEN, délibère sur le compte administratif du budget communal de l'exercice 2017.

Après s'être fait présenter le budget primitif l'état des restes à réaliser, les recettes et dépenses de l'exercice, il arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessous :

EXCEDENT D'EXPLOITATION	: 209 074,61 €
-------------------------	----------------

(Dont 3 757,90 € représentant 86 % du résultat du budget du syndicat de gestion du personnel de Pezou-Renay dissous fin 2016)

EXCEDENT D'INVESTISSEMENT	: 426 161,83 €
---------------------------	----------------

2018-11 COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET ASSAINISSEMENT 2017

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Nicolas JANSSEN, délibère sur le compte administratif du budget communal de l'exercice 2017.

Après s'être fait présenter le budget primitif l'état des restes à réaliser, les recettes et dépenses de l'exercice, il arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessous :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT	: 54 386,15 €
----------------------------	---------------

DEFICIT D'INVESTISSEMENT	: 68 450,30 €
--------------------------	---------------

BUDGETS PRIMITIFS

2018-12 VOTE DU BUDGET PRIMITIF COMMUNAL 2018

A l'unanimité des membres présents, les Conseillers Municipaux votent le budget primitif 2018 équilibré en section d'investissement à 1 397 047 € et en section de fonctionnement à 999 114.61 €.

N'ayant pas reçu l'état des bases d'imposition pour 2018, le vote du taux des taxes sera effectué lors de la prochaine séance.

2018-13 VOTE DU BUDGET PRIMITIF ASSAINISSEMENT 2018

A l'unanimité des membres présents, les Conseillers Municipaux votent le budget primitif 2018 équilibré en section d'investissement à 191 867 € et en section de fonctionnement à 132 603,15 €.

2018-14 AFFECTATION DU RESULTAT 2017 POUR LE BUDGET COMMUNAL

Le conseil municipal, réuni sous la Présidence de Monsieur Pierre SOLON, décide d'affecter les résultats comme suit :

- Au compte **1068**, pour couvrir le besoin de financement complémentaire de la section d'investissement : **120 000 €**
- Le solde disponible à l'excédent reporté d'exploitation (002) : **89 074,61 €**
- A l'article **001** excédent d'investissement : **426 161,83€**

CONSTRUCTION D'UNE SALLE MULTISPORTS : POINT SUR LES TRAVAUX

Les travaux sont arrêtés depuis début février à cause des intempéries, l'ossature sera posée semaine 12.

Mission OPC : les conseillers avaient missionné M. SOLON afin de négocier à 4 000€ cette mission avec le cabinet KMC, ce dernier a refusé l'offre.

2018-15 Par délibération du 5 décembre 2017 il a été décidé de confier une mission OPC (organisation pilotage coordination) à la société ACTION PROJET pour la construction de la salle multisports. Cette mission ayant évolué, les Conseillers Municipaux décident de rapporter cette délibération.

Dénomination de la salle : M. SOLON suggère que chaque conseiller inscrive sa proposition de nom, et que le choix soit fait lors de la prochaine réunion.

Extension du réseau électrique : M. SOLON résume les futurs travaux initiés par le SIDELC : la cabine haute à proximité du pont va être enlevée et de l'enfouissement réalisé à proximité.

Pierre SOLON et Daniel ROUSSINEAU ont revu un représentant du SIDELC qui préconise de continuer l'enfouissement du réseau d'éclairage public du côté du parking de la salle multisports puis faire une traversée de route face à la salle. Un devis va être établi prochainement sur lequel une subvention de 40 % sera sollicitée.

2018-16 CONSTRUCTION D'UNE SALLE MULTISPORTS : AVENANT AVEC L'ENTREPRISE Christophe THIERRY

Les Conseillers Municipaux acceptent le devis présenté par l'entreprise THIERRY Christophe pour un montant de 3 000 € HT, soit 3 600 € TTC.

Cette somme sera imputée à l'article 21318 et sera inscrite au budget primitif 2018.

2018-17 TARIFS COMMUNAUX

Les Conseillers Municipaux (11 voix pour et une abstention) décident de fixer comme suit les tarifs de la salle des fêtes Paul Martinet à compter du 1^{er} septembre 2018

SALLES A LOUER		PARTICULIERS DE LA COMMUNE et HORS COMMUNE
Hall, Vestiaire, grande salle, Cuisine avec vaisselle Scène et loges comprises dont utilisation vidéo projecteur	Jusqu'à 4H	Forfait week-end 500 €
Forfait jour pour une location hors forfait week-end		200 €

En cas de location le week-end, la salle ne sera pas louée le vendredi d'avant.

La location inclut la cuisine et la vaisselle, la casse de la vaisselle fait l'objet d'un tarif particulier.

2018-18 CELEBRATION DES MARIAGES DANS LA SALLE PAUL MARTINET

Sur demande de futurs mariés invoquant une capacité d'accueil réduite dans la salle du conseil municipal dans laquelle a lieu la célébration des mariages et après discussion, les Conseillers Municipaux décident que la salle Paul Martinet pourra être utilisée, à titre exceptionnel, pour la célébration de mariage. Les conditions permettant une célébration solennelle publique et républicaine seront respectées. Un exemplaire de la délibération sera adressé à Monsieur le Procureur du Tribunal de Grande Instance de Blois.

2018-19 FONCTIONNEMENT DES CLASSES A OPTION GOLF AU COLLEGE DE MOREE

Une demande d'augmentation de 3 € par élève fréquentant une classe à option golf afin d'en assurer la pérennisation, les Conseillers Municipaux, par 9 voix pour et trois abstentions décident d'accepter cette augmentation.

2018-20 MOTION POUR LE MAINTIEN DU SERVICE DE TRANSPORT FERROVIAIRE SUR LA LIGNE CHATEAUDUN TOURS VENDOME

Le conseil municipal décide d'alerter la Région Centre Val-de-Loire, compétente dans la gestion des TER. Il encourage la Région à entreprendre les démarches nécessaires au maintien du service public ferroviaire sur son territoire et demande à l'Etat de continuer à mobiliser les moyens nécessaires à sa pérennisation. Il insiste sur le fait qu'un intérêt particulier doit être porté à la ligne Châteaudun-Vendôme-Tours indispensable aux secteurs géographiques desservis. En aucun cas, la Commune de PEZOU ne se résoudra à une diminution de nombres de trains hebdomadaires empruntant cette ligne, encore moins à une remise en cause de son existence.

QUESTIONS DIVERSES

L'association Saint Jacques de Compostelle sollicite l'autorisation de flécher la route de St Jacques par l'apposition de panneaux sur la commune, tous les conseillers municipaux y sont favorables.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures 30.

Le Maire, Pierre SOLON